

# Collecte des déchets encombrants

## Des changements au 1<sup>er</sup> janvier

La collecte des déchets est gérée par la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, constituée de 38 communes depuis 2014. De nouvelles dispositions seront mises en place le 1<sup>er</sup> janvier pour optimiser les coûts de cette collecte.



Régulièrement, vous aviez l'habitude de déposer sur le trottoir ou à l'emplacement prévu à cet effet les déchets trop volumineux ne pouvant entrer dans les bacs gris : meubles, vélos, vaisselle, jouets cassés... Ramassés en porte-à-porte ou au pied de votre immeuble, ces encombrants ménagers étaient enfouis sans valorisation au centre de stockage de déchets non dangereux de Pargny-les-Reims. Une solution peu écologique pour se débarrasser jusqu'à présent des objets de la vie quotidienne. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la collecte des encombrants sera supprimée. Ce changement est destiné avant tout à rationaliser les coûts. Certaines tournées étaient sous-utilisées et les tonnages peu importants au regard des dépenses occasionnées.

Cela permet aussi de limiter l'impact visuel occasionné par ces déchets souvent inesthétiques dans les rues. Vous apportiez déjà à la déchèterie les déchets suivants pour être valorisés : déchets d'équipement électriques et électroniques, déchets de jardins, déblais, huiles, peintures, solvants, batteries, polluants divers... La Communauté d'Agglomération ne fait que renforcer sa politique de prévention et de valorisation des déchets, avec l'objectif de réduire les déchets ultimes enfouis en centre de stockage. De plus les encombrants déposés à la déchè-

terie sont incinérés avec récupération d'énergie, solution plus intéressante pour l'environnement.

### Que faire des encombrants au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ?

Vous devrez les apporter à la déchèterie. Attention, si vous souhaitez déposer des encombrants sur le trottoir en janvier, ils ne seront plus collectés ! Exceptionnellement, et selon l'étude des cas particuliers (absence de véhicule, personne très âgée ou à mobilité réduite...), la Communauté d'Agglomération procédera au ramassage en porte-à-porte de ces objets. Si vous habitez une maison, un numéro vert est à votre disposition pour fixer le cas échéant un rendez-vous pour une collecte individuelle à votre domicile : 0 800 875 615. Si vous résidez dans un immeuble et que vous ne pouvez pas vous rendre à la déchèterie, continuez à déposer vos encombrants dans le local prévu à cet effet. La Communauté d'Agglomération compte sur le civisme de chacun pour ne plus déposer les encombrants sur les trottoirs, en dehors des éventuels rendez-vous. ■

### Comment accéder à la déchèterie ?

- Vous êtes un particulier  
L'accès est gratuit - Chemin des grèves
- Vous êtes un professionnel  
Vous devez acheter une carte d'accès auprès de Cités en Champagne, Direction de l'Environnement, 26, rue Joseph Marie Jacquard. Les ventes ont lieu le lundi et le vendredi de 9 h à 12 h, et le jeudi de 14 h à 17 h.

### Ouverture

- Du lundi au vendredi de 9 h à 19 h
- Le samedi de 9 h à 19 h pour les particuliers
- Le samedi de 9 h à 12 h pour les professionnels
- Le dimanche de 9 h à 13 h pour les particuliers uniquement

Pour toutes questions :  
0 800 875 615. Appel gratuit  
depuis un téléphone fixe.